

Trois bonnes raisons de rénover son appartement

La rénovation d'un appartement est une entreprise de grande envergure. Elle implique en effet une perturbation de son cadre de vie le temps de réaliser les travaux et il faut également penser aux coûts que ceux-ci génèrent. Pour ces raisons, certains hésitent à passer le cap. Nous allons pourtant vous démontrer que la rénovation de son logement est avantageuse et parfois nécessaire, tout en optimisant les coûts !

Rénover pour améliorer son confort et son bien-être

De nombreuses raisons peuvent nous pousser à rénover notre maison. Mais la plupart du temps, la rénovation vise à **une amélioration du confort et du bien-être des occupants**. Il arrive en effet que les enfants demandent à avoir chacun leur espace, que l'isolation laisse à désirer, que la cuisine soit trop étroite, la salle de bain peu confortable ou que la chambre ne soit pas suffisamment éclairée. Vivre dans ces pièces inconfortables génère parfois même du stress et de la fatigue. La **rénovation** entre donc en jeu afin de résoudre tous ces problèmes. Afin d'obtenir les résultats escomptés, vous pouvez alors faire appel à un professionnel de la [rénovation de votre appartement](#) Celui-ci peut en effet **identifier les besoins de votre logement** et apporter les solutions appropriées. Cela apporte également une plus-value en cas de revente !

Rénover pour optimiser l'efficacité énergétique de son appartement

La rénovation thermique constitue une excellente raison d'investir dans les travaux de son appartement. Outre l'impact négatif sur l'environnement, vivre dans une maison énergivore vous coûte très cher. Et pourtant, il suffit de **poser une bonne isolation**, de remplacer les fenêtres par du double vitrage ou votre chaudière pour économiser des centaines d'euros par an. Alors, pourquoi ne pas réaliser ces travaux ?

En plus de contribuer à optimiser le confort en intérieur, la rénovation thermique permet de faire des économies d'énergie, et donc d'argent. Avec une bonne isolation et un système de ventilation performant, vous stabilisez la température ambiante de votre appartement, en été comme en hiver et régulez la présence d'humidité.

La rénovation, une occasion de revoir sa décoration

Rénover son appartement constitue une opportunité de rafraîchir son intérieur : changer la couleur des murs, **poser des doubles vitrages** à la place de fenêtres traditionnelles, remplacer son parquet, etc. Cela permet de donner un petit coup de pep's à vos pièces et de les rendre plus chaleureuses. C'est également l'occasion de se mettre au goût du jour et d'aménager un intérieur qui correspond réellement à vos envies et attentes.

Par ailleurs, si vous êtes propriétaire et souhaitez mettre votre bien en location, **renouveler la décoration est un moyen de le valoriser**. Vous pouvez ainsi l'adapter aux tendances du marché afin de trouver facilement des locataires.

Même en location, le locataire est libre de peindre les murs.

La loi du 6 juillet 1989 et son article 6 donnent une réponse précise à notre question : le locataire a le droit légal de repeindre les murs de son logement et de faire des travaux d'aménagement à condition que ces derniers ne transforment pas le bien mis en location.

Cela signifie que vous pouvez, à votre guise, repeindre vos murs mais également changer les sols mais que vous n'avez aucun droit de casser un mur ou de changer la cuisine de place. Vous avez le droit d'aménager et non de transformer. En respectant ce principe, votre propriétaire ne peut pas s'opposer à votre envie de renouveau.

Et pour la couleur ?

Le texte ne liste pas les couleurs autorisées ou non ! Mais pour faire simple, un propriétaire bailleur n'a pas son mot à dire si les couleurs sont sobres et plaisent au plus grand nombre. Pour repeindre les murs de votre location, évitez donc les teintes extravagantes et très personnelles. Le propriétaire pourra en effet vous faire recommencer le travail si une couleur empêche l'habitabilité normale des lieux. Un exemple ? Une cuisine entièrement peinte en noir peut avoir un effet sombre et glauque qui ne plairait qu'à vous ! À éviter donc.

Qui paye les travaux ?

C'est LA bonne question. Et la réponse est souvent à négocier avec le propriétaire. En effet, si ce dernier ne vous a rien demandé et que les peintures sont en bon état, il peut refuser de payer de simples travaux d'embellissement ou de personnalisation. Mais si les peintures sont vraiment défraîchies, il se peut que votre bailleur soit satisfait que vous donniez un coup de jeune à son logement. Il pourra alors payer les fournitures et déduire quelques euros du montant de votre loyer.

Bon à savoir : il est préférable de prévenir son propriétaire que l'on souhaite repeindre les murs et de négocier sa participation en amont. Cela évite les mauvaises surprises et facilite les relations propriétaire-locataire.

Les aides financières disponibles pour une rénovation d'appartement

Il existe des primes et des aides financières accordées aux propriétaires qui souhaitent rénover leur logement. Il s'agit notamment de :

- L'aide de l'ANAH (Agence nationale de l'habitation), qui vous donne accès à **un financement plafonné entre 20 000 et 50 000€**. Vous pouvez en bénéficier si votre rénovation vise l'amélioration de la sécurité ou de l'efficacité énergétique de votre maison.
- L'écoprêt à taux zéro, qui concerne les chantiers de rénovation énergétique. Il permet d'obtenir un prêt plafonné à 30 000€, remboursable sans taux d'intérêts.
- Le crédit d'impôt, ou CITE, qui prend en charge **30% des coûts d'une rénovation thermique**.

Certains travaux de rénovation thermique peuvent également bénéficier d'une TVA réduite, avec un taux de 5,5 ou 10%. Afin d'optimiser à la fois votre budget et votre temps, vous pouvez travailler avec un [professionnel du bâtiment](#) qui propose un service clé en main. Cela vous évitera les imprévus (et donc les surcoûts) en cours de travaux !

De quels éléments dépend le prix d'une rénovation d'appartement ?

Le prix d'une rénovation d'appartement peut sensiblement varier en fonction des éléments suivants :

- **la surface du logement** : les frais liés à la rénovation d'un studio de 30 m² prévu pour un étudiant ou un jeune couple seront forcément moins élevés que ceux d'un appartement familial de 80 m² ou plus.
- **l'état général de l'appartement** : un appartement vétuste n'ayant jamais été rénové et ne répondant plus aux normes actuelles impliquera logiquement des dépenses plus élevées qu'un appartement récent.
- **le type de travaux** : si la rénovation se limite à des travaux de finition (changement des revêtements de sol, rafraîchissement des peintures, remplacement des luminaires, du mobilier...), le budget sera moins impacté que si des modifications plus lourdes sont à prévoir (rénovation du réseau d'eau ou d'électricité, ouverture d'un mur porteur, refonte complète de la cuisine et de la salle de bain...).
- **la qualité des matériaux et équipements** : l'utilisation de matériaux standard sera moins coûteuse que celle de matériaux haut de gamme.
- **l'intervention de certains spécialistes** : bureau d'études techniques, architecte ou architecte d'intérieur...